REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à la salle du conseil en mairie, le trente septembre deux mil vingt, à dix-huit heures.

Affiché le 25 septembre 2020

Ordre du jour Session ordinaire

Approbation des comptes rendus du 10 juillet 2020

1. Vie politique – Nomination de délégués dans les instances partenaires
2. Finances – SDEG 16 – travaux d'effacement des réseaux et de raccordement à l'éclairage public du centre bourg – attribution de fonds de concours
3. Finances – SDEG 16 – travaux d'éclairage public – attribution de fonds de concours
4. Finances – GRDF – redevance pour occupation du domaine public communal
5. Finances – OPH de l'Angoumois – construction de logements neufs Impasse des Coquelicots et rue de Fléac - Demande de garantie d'emprunt
6. Finances – Subvention versée au CCAS – modification du montant alloué – annule et remplace la délibération n° 2020-06-05 du 10 juin 2020
7. Finances – GrandAngoulême - Convention de mise à disposition de masques à usage non sanitaire
8. Finances – Centre de Gestion 16 – Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels – avenant n° 1
9. Finances – Centre de Gestion 16 – Convention relative au conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire – avenant n° 1
10. Intercommunalité – renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de GrandAngoulême
11. Ressources humaines – Création de poste
12. Ressources humaines – Tableau des effectifs

Communications du maire